



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mars 2021
Français
Original : anglais

Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

12-15 avril 2021

**Suivi et examen des résultats du financement
du développement et des moyens de réaliser le Programme
de développement durable à l'horizon 2030**

Financement du développement durable

Note du Secrétaire général

Résumé

La présente note, où sont exposées les principales conclusions formulées par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement dans son rapport de 2021, dresse un bilan des progrès accomplis vers la mise en œuvre des recommandations formulées concernant le financement du développement. Dans son rapport, le Groupe de réflexion s'appuie sur les données recueillies par plus de 60 de ses membres ainsi que sur leurs savoirs spécialisés et leurs analyses. Il examine la situation économique mondiale et ses conséquences pour le développement durable, le financement et le développement durables tenant compte du risque, les progrès réalisés dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et les questions de données pertinentes.



I. Aperçu et messages clés

1. Au printemps 2020, alors que le monde s'engageait dans la décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable, le Groupe de travail interinstitutions sur le financement du développement a mis en garde contre les menaces que la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) faisait peser sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Un an plus tard, ces menaces se sont concrétisées. Dans le même temps, des mesures d'intervention face à la crise sans précédent mises en place offrent une occasion unique de changer de cap et de placer le monde sur une trajectoire de développement plus durable, plus inclusive et tenant compte des risques.

2. La COVID-19 a considérablement ralenti les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et compromis tous les aspects du financement du développement. L'économie mondiale a connu la pire récession depuis 90 ans, les couches les plus vulnérables des sociétés étant touchées de manière disproportionnée. Entre 80 et 90 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté ; 114 millions d'emplois ont été perdus ; les recettes fiscales, les investissements étrangers directs, le commerce et les transferts de fonds ont diminué ; et les vulnérabilités face à la dette ont augmenté parallèlement à la hausse des niveaux d'endettement.

3. Ces revers ont été enregistrés en dépit d'une réaction politique de grande ampleur, quoique très inégale. Des mesures budgétaires et monétaires sans précédent – 14 000 milliards de dollars de relance budgétaire et des mesures d'urgence prises par les banques centrales – ont permis d'amortir les effets socioéconomiques de la pandémie dans les pays développés en particulier, même si elles n'ont pas pu empêcher de lourdes pertes en vies humaines. Une crise financière systémique a été évitée, et certains indices boursiers ont atteint de nouveaux sommets. Le secteur technologique s'est particulièrement bien comporté, grâce à l'accélération de la numérisation pendant la pandémie. Cependant, pour beaucoup, les conséquences de la pandémie ont été dévastatrices. De nombreux pays en développement, en particulier, se heurtent à des contraintes budgétaires strictes, ce qui crée une double riposte mondiale. L'accès généralisé aux vaccins est imminent dans les pays riches, mais dans la plupart des pays, il faudra encore attendre de nombreux mois (et, pour certains des pays les plus vulnérables, des années). La lutte contre la pandémie est loin d'être terminée.

Une action immédiate pour éviter une décennie perdue pour beaucoup

4. Le monde continue donc de parer au plus pressé. Les efforts doivent rester axés sur l'endigement de la pandémie et la prise en charge de ses retombées socio-économiques pour tous. Le risque est grand de voir un monde extrêmement divergent, un groupe de pays se redressant grâce à des mesures de relance énergiques et à l'accélération du numérique, d'autres s'enfonçant davantage dans un cycle de pauvreté, de faim, de dette insoutenable et d'austérité. Le monde pourrait se retrouver face à une nouvelle décennie perdue en matière de développement durable. Empêcher qu'un tel scénario se produise doit figurer au rang de priorité absolue dans les initiatives de relance menées à l'échelle mondiale. Le rapport 2021 sur le financement du développement durable du Groupe de travail interinstitutions sur le financement du développement traite essentiellement de cette urgente nécessité et appelle à :

a) Respecter les engagements relatifs à l'aide publique au développement et à fournir de nouveaux financements concessionnels aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, tout en reconstituant le capital des banques

multilatérales de développement selon les besoins, et en finançant intégralement le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la Covid-19 afin de garantir un accès rapide et équitable aux vaccins, aux diagnostics et aux thérapies ;

b) Fournir une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux (ainsi qu'une réallocation volontaire des droits de tirage spéciaux des pays ayant une forte position extérieure vers les pays les plus nécessiteux) afin de soutenir les liquidités des pays en développement pour lutter contre la pandémie et ses retombées économiques et sociales ; assurer une prorogation de l'initiative de suspension du service de la dette du Groupe des 20 (G20) selon les circonstances; et des exercices d'allègement de la dette pour les pays les plus vulnérables.

Reconstruire en mieux : investir dans une reprise durable et réparer le système

5. La crise de la COVID-19 a mis en évidence les vulnérabilités et les inégalités du système financier et de l'économie mondiale. Premièrement, elle a souligné la nature systémique et interdépendante du risque dans un monde étroitement imbriqué, où une crise sanitaire perturbe le commerce mondial et les flux financiers et où les risques liés au climat prennent de plus en plus d'ampleur. Deuxièmement, elle a exposé les vulnérabilités sous-jacentes qui se sont accumulées dans l'économie mondiale au fil des décennies : les marchés financiers restent orientés vers le court terme, ont un puissant effet de levier et sont souvent détachés de l'économie réelle. De nombreux pays sont surendettés : environ la moitié des pays les moins avancés et des autres pays à faible revenu présentaient un risque élevé de surendettement ou étaient déjà dans cette situation avant même le choc de la COVID-19. Troisièmement, elle a encore accéléré la numérisation des économies et des sociétés, permettant la continuité des activités, mais accentuant aussi davantage les inégalités d'accès aux technologies numériques. Quatrièmement, elle a révélé le manque de résilience des économies et des sociétés, notamment en raison d'investissements insuffisants dans les systèmes de santé et de protection sociale pour protéger les ménages en cas de crise. Les changements climatiques aggravent les menaces dans toutes ces dimensions.

6. En bref, la pandémie nous a rappelé que pour atteindre les objectifs de développement durable, nous avons besoin de financer des investissements dans la durabilité, la réduction des risques et la résilience, et d'assurer des financements durables, qui tiennent compte des risques et qui soient résilients.

7. Le Rapport 2021 sur le financement du développement durable présente des propositions visant à modifier la trajectoire actuelle, avec des idées concrètes pour investir dans les personnes et réformer l'architecture financière et politique mondiale afin qu'elle soit favorable à une reprise et alignée sur le Programme 2030.

8. Dans un premier temps, tous les Gouvernements devraient :

a) Aligner leurs mesures de relance sur les objectifs de développement durable et les objectifs climatiques et s'abstenir de lever prématurément les mesures de soutien afin de préserver la relance et de protéger les plus vulnérables ;

b) Mettre en place des systèmes fiscaux progressifs pour lutter contre les inégalités croissantes et utiliser les taxes pour mieux aligner les comportements sur le développement durable, notamment grâce à l'instauration de taxes sur le carbone.

Investir dans le capital humain

9. La riposte face à la crise crée une occasion sans précédent de redéfinir le contrat social. La vulnérabilité des ménages est étroitement liée à l'absence de progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. La pauvreté, les inégalités,

l'éducation, la santé et le genre, le handicap et les préoccupations environnementales sont autant d'aspects qui la déterminent. Les dispositifs d'intervention suite à des crises, qui sont axés sur la prévention, la réduction des risques et la protection des plus vulnérables peuvent stimuler la croissance économique tout en renforçant la résistance aux chocs futurs et en contribuant à la réalisation des objectifs.

10. Les Gouvernements doivent privilégier ce qui suit:

a) Les dépenses en matière de protection sociale et de santé, avec un soutien international pour aider les pays les plus pauvres, en particulier pour mettre en place une infrastructure de protection sociale qui puisse être renforcée en temps de crise. À moyen terme, le financement des socles de protection sociale peut également être soutenu par le renforcement du financement anticyclique ;

b) Les investissements dans le capital humain, y compris dans les compétences numériques, pour contribuer à former une main-d'œuvre du XXI^e siècle ;

c) La modernisation des politiques du marché du travail et des politiques budgétaires pour refléter les réalités d'un monde de plus en plus numérisé et d'une économie mondiale en mutation.

Investir dans les infrastructures durables et résilientes et dans l'innovation

11. L'investissement dans le capital humain doit être sous-tendu par un investissement dans des infrastructures durables et résilientes et dans l'innovation. Ces investissements peuvent servir à lutter contre les changements climatiques, à créer des emplois, à stimuler la croissance, à réduire les risques et à renforcer la résilience aux crises futures. En outre, les investissements productifs dans le stock de capital devraient améliorer la viabilité de la dette à long terme, même s'ils augmentent les niveaux d'endettement à court terme.

12. La promotion d'infrastructures durables et résilientes, ainsi que l'investissement dans le capital humain, sont parfaitement possibles dans la plupart des pays développés, en partie grâce aux taux d'intérêt extraordinairement bas qui permettent l'accès à des financements bon marché. Cependant, de nombreux pays en développement ne disposent pas de la marge budgétaire nécessaire pour procéder à de tels investissements. Sans soutien supplémentaire, ils seront laissés pour compte. Il ne suffit pas de donner accès à un financement de marché à relativement court terme, car dans certains pays, cela exacerbera le risque de surendettement, ni de compter sur le financement privé pour combler toutes les lacunes, ce qui convient dans certains contextes liés aux objectifs, mais pas dans tous. Les solutions reposent sur l'élaboration de stratégies assorties d'horizons de prêt et d'investissement à très long terme.

13. Premièrement, les prêteurs officiels doivent mettre à la disposition des pays des financements durables à long terme, en prenant les mesures suivantes :

a) Allonger la durée des prêts et étudier les possibilités de fournir des financements à très long terme (50 ans, par exemple) aux pays en développement pour qu'ils investissent dans la croissance et le développement à long terme, et proposer davantage de prêts à taux fixe afin que les pays puissent profiter des taux d'intérêt mondiaux extrêmement bas ;

b) Des initiatives d'échange de dette ont été lancées, ou sont en cours de lancement, dans plusieurs régions et pourraient être étendues ;

c) Inclure des éléments liés aux titres de créance conditionnels dans la dette publique afin d'« automatiser » les moratoires en temps de crise et de créer un précédent pour les marchés privés.

14. Deuxièmement, la communauté internationale doit mieux exploiter les banques publiques de développement comme outil d'investissement dans le développement durable. Dans de nombreux pays, elles ont contribué à soutenir la riposte à la crise de la COVID-19. Des banques publiques de développement bien gérées peuvent rendre possible une comptabilité plus transparente à la fois des engagements publics et des actifs associés. En fait, ils peuvent délimiter des actifs et emprunter sur ces derniers. La communauté internationale peut contribuer à renforcer le système des banques de développement. Par exemple, la coopération entre les banques nationales et multilatérales peut aider les banques à renforcer leurs capacités et à tirer parti des connaissances locales dans le même temps. La poursuite des recherches sur les cadres appropriés en matière de capital, de gestion des risques et d'établissement de rapports sur les objectifs peut favoriser la gouvernance des banques publiques de développement et l'octroi de prêts tenant compte des risques pour les investissements liés aux objectifs.

15. Troisièmement, le financement mixte peut jouer un rôle, mais il doit être concentré sur les domaines où il peut apporter le plus de valeur ajoutée. Le soutien du secteur public peut souvent inclure des prêts publics non concessionnels en appui au financement commercial, plutôt que de dépendre principalement du financement à des conditions favorables. Par exemple, des prêts comportant des éléments assimilables à des prises de participation pourraient soutenir les investissements dans les technologies numériques dans les pays en développement, y compris les pays les moins avancés. Cela permettrait aux acteurs publics de partager les éventuelles retombées financières et de ne pas détourner les ressources concessionnelles du secteur social. Pour accroître l'efficacité et mieux exploiter le capital-risque, les ressources officielles bilatérales et/ou les ressources officielles fournies par les banques multilatérales de développement pourraient être regroupées dans un fonds de financement mixte ou utilisées pour renforcer les fonds existants.

16. Quatrièmement, le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans le financement des investissements durables, y compris dans les pays en développement. Toutefois, le modèle commercial actuel, qui est axé sur les rendements financiers à court terme pour les actionnaires, n'est pas propice au soutien des contributions des entreprises aux efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable. Les décideurs politiques peuvent contribuer à faciliter un nouveau modèle d'entreprise qui fonctionne pour tout le monde, et pas seulement pour les actionnaires, en faisant ce qui suit :

a) Rendre compte des effets environnementaux et sociaux de l'activité privée, notamment en fixant le prix des externalités telles que les émissions de carbone, en demandant aux entreprises de faire preuve de transparence quant à leurs projets d'alignement de leurs activités sur le développement durable et en orientant davantage la gouvernance d'entreprise vers le long terme ;

b) Réorienter les marchés de capitaux vers des investissements dans des priorités alignées sur le développement durable en encourageant la suppression des incitations à court terme tout au long de la chaîne d'investissement, comme le préconise le Programme d'action d'Addis-Abeba, et en atténuant le risque de « lavage des ODD » dans les pratiques d'investissement. Le « lavage des ODD » signifie prétendre être aligné sur les objectifs de développement durable sans apporter une contribution notable à leur réalisation.

17. Cinquièmement, en améliorant les environnements favorables, les Gouvernements peuvent atténuer davantage les risques d'investissement (par exemple, dans le contexte d'un cadre de financement national intégré). Ces mesures devraient être complétées par un soutien international pour aider les pays en développement à relever les défis du financement du Programme 2030.

Un système à l'épreuve du temps

18. L'investissement seul ne suffira pas. Souvent, le financement du développement durable est sapé par les lacunes de l'architecture financière internationale ou l'incohérence des politiques aux niveaux national et international. Pour atteindre les objectifs de développement durable, nous devons rendre l'architecture politique et institutionnelle à l'épreuve du temps, aux niveaux national et mondial. Pour ce faire, il faut aborder tous les chapitres du programme d'action d'Addis-Abeba, notamment :

a) Veiller à ce qu'un accord final sur la fiscalité dans le contexte d'une économie en voie de numérisation s'attaque aux préoccupations des pays en développement, réponde à leurs besoins et réduise efficacement la concurrence fiscale dommageable, et mieux utiliser la technologie pour lutter contre les flux financiers illicites ;

b) Poursuivre la consolidation des cadres d'information sur le développement durable afin d'assurer une cohérence mondiale, en imposant un niveau minimum de divulgation de la part des entreprises et en profitant de la forte dynamique dans ce domaine pour réaliser des changements ambitieux ; en outre, élaborer des taxonomies cohérentes et prévoir des mesures incitatives appropriées pour encourager les investisseurs à être le fer de lance de la transformation des entreprises dans lesquelles ils investissent ;

c) Développer des stratégies pour une meilleure coordination internationale des crises et une réduction des risques dans la coopération pour le développement. Les cadres de financement nationaux intégrés dont les pays s'approprient peuvent servir de base pour traduire les priorités de ces pays en demandes concrètes aux partenaires du développement ;

d) Réorganiser le système commercial multilatéral pour le rendre pleinement efficace et adapté aux priorités du développement durable ;

e) S'appuyer sur le cadre commun récemment adopté par le G20 pour le traitement de la dette, au-delà de l'initiative de suspension de son service, afin d'améliorer l'architecture internationale de la dette et d'œuvrer en faveur d'un cadre plus efficace pour le règlement de la dette souveraine ;

f) Continuer à renforcer le filet de sécurité financière mondial et combler les lacunes qui ont été mises en évidence au cours des 12 derniers mois ; en outre, prendre en considération les risques climatiques dans les cadres politiques et la réglementation financière, notamment en intégrant des scénarios qui y sont liés dans les tests de résistance financière ;

g) Construire une économie numérique inclusive, notamment en garantissant un accès abordable à l'Internet et une culture numérique pour tous ; renforcer l'établissement de normes mondiales et les cadres réglementaires nationaux pour faire face aux risques découlant de l'économie numérique, notamment l'augmentation de la concentration du marché.

19. Il y a lieu de renforcer le multilatéralisme et de mettre en place de nouvelles formes de coopération mondiale qui rassemblent les différentes communautés politiques et donnent la parole aux personnes les plus vulnérables aux chocs et aux crises, afin de faire face à la nature systémique des risques mondiaux tels que les

changements climatiques et la pandémie, de lutter contre les inégalités et de réaliser les objectifs de développement durable. La crise actuelle est une occasion pour la communauté internationale de dégager un consensus autour des réformes nécessaires visant à aligner les politiques et institutions financières, commerciales, environnementales et sociales ainsi qu'en matière d'investissement et de développement afin d'éviter une catastrophe climatique mondiale, de renforcer la résilience et d'atteindre les objectifs.

20. L'Organisation des Nations Unies peut servir de cadre unique d'intégration mondiale des domaines de la santé, du climat, de l'économie, de l'action sociale et d'autres politiques, notamment grâce aux débats de l'Assemblée générale, du Forum sur le suivi du financement du développement du Conseil économique et social, de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'initiative sur le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et au-delà, menée conjointement par le Secrétaire général, le Canada et la Jamaïque.

II. La conjoncture économique mondiale et ses incidences sur le développement durable

21. Alors que la pandémie de COVID-19 continue de se propager et de muter dans les pays, les perspectives économiques mondiales restent sombres. L'ONU prévoit une reprise modeste de 4,7 % de l'économie mondiale en 2021, ce qui compensera à peine la contraction de 4,3 % en 2020. Les perspectives de base sont très sensibles aux risques de détérioration dans un contexte de vive incertitude. C'est pourquoi, la reprise mondiale devrait être fragile et inégale.

22. Le grave ralentissement économique provoqué par la pandémie a exacerbé les inégalités existantes et menace la réalisation des objectifs de développement durable. La pandémie et la crise économique ont accentué la dette et d'autres vulnérabilités, et touché de manière disproportionnée les personnes se situant au bas de l'échelle des compétences et des revenus, entraînant une forte augmentation du chômage, de la pauvreté, de la faim et des inégalités, et pénalisant avant tout les femmes, les jeunes et les couches marginalisées de la société. Elles ont accéléré le rythme d'automatisation et de numérisation, ce qui signifie que de nombreux emplois perdus pendant la récession économique ne reviendront peut-être pas.

23. Une action politique sans précédent a permis d'éviter des résultats plus graves, mais de nombreux pays en développement sont toujours exposés au risque d'une décennie perdue. Des mesures de relance budgétaire et monétaire de grande ampleur étaient indispensables pour faire face à la crise sanitaire immédiate, soutenir les économies et les emplois, et éviter une crise financière. Néanmoins, 114 millions d'emplois à temps plein ont été perdus en 2020¹ et la crise risque de laisser des cicatrices économiques à long terme et de réduire la production potentielle de l'économie mondiale. L'effet le plus grand sera probablement ressenti dans les pays en développement qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour lutter efficacement contre la crise.

24. Les politiques macroéconomiques doivent être soigneusement équilibrées pour garantir une reprise équitable et durable. Un retrait prématuré des incitations monétaires et budgétaires peut faire capoter une reprise économique fragile. Et s'il est vrai que l'assouplissement monétaire sans précédent des banques centrales,

¹ Organisation internationale du travail, « ILO Monitor: COVID-19 and the world of work », 7^e édition, 25 janvier 2021.

associé à des interventions budgétaires à grande échelle, a été crucial pour éviter un effondrement financier au début de 2020, il n'en reste pas moins que des conditions de liquidité faciles et prolongées peuvent susciter des inquiétudes quant à la stabilité des marchés financiers, la vulnérabilité de la dette et l'inflation. Les niveaux d'endettement public et privé déjà élevés et en augmentation dans de nombreuses économies peuvent devenir insoutenables lorsque les taux d'intérêt remonteront. Même lorsque les niveaux de la dette publique peuvent être considérés comme « viables », les paiements élevés du service de la dette limiteront la marge de manœuvre de la politique budgétaire pour répondre aux chocs futurs.

25. Les banques centrales doivent surveiller l'interaction entre la politique monétaire, les risques climatiques et les inégalités. La hausse des risques climatiques et autres risques systémiques menace la stabilité financière et la croissance économique. Dans le même temps, les mesures d'assouplissement quantitatif, même lorsqu'elles sont considérées comme neutres pour le marché, peuvent refléter une distorsion du marché en faveur des gros émetteurs de carbone, étant donné que, par exemple, les compagnies pétrolières et gazières, les services publics et les compagnies aériennes émettent plus d'obligations que les autres. L'augmentation des prix des actifs, conséquence d'une politique monétaire souple, peut exacerber les inégalités, car la détention des titres est généralement concentrée dans les ménages les plus riches.

26. Les politiques qui traitent des retombées économiques de la pandémie offrent une occasion historique de jeter les bases d'un modèle économique durable, équitable et résilient. Les interventions budgétaires massives actuellement en cours sont une occasion sans précédent de mettre le monde sur la voie de la réalisation des objectifs climatiques et des objectifs de développement durable, notamment en s'attaquant aux inégalités de longue date entre les sexes. Néanmoins, pour réussir l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, il faut une combinaison de politiques : tarification du carbone, suppression des subventions aux combustibles fossiles, incitation à l'investissement durable et soutien à la recherche et à l'innovation dans le domaine des énergies vertes. En outre, l'aide internationale aux pays qui en ont besoin sera nécessaire pour assurer une transition équitable et juste pour tous et éviter une décennie perdue.

III. Des mesures économiques et environnementales durables et tenant compte des risques

27. La pandémie de COVID-19 est le dernier exemple en date des conséquences dramatiques que peuvent avoir les risques dans un paysage de risques de plus en plus complexe et interdépendant. Elle a montré comment les effets des chocs dans un domaine peuvent se transmettre tout au long des chaînes de valeur, à travers les zones géographiques et les communautés et dans la macroéconomie au sens large.

28. L'un des principaux enseignements de la crise actuelle est que le développement qui ne tient pas compte des risques n'est ni inclusif ni durable. Les catastrophes sont souvent le résultat des risques qui se sont accumulés pendant des dizaines d'années dans les systèmes social, économique, environnemental et politique. Les risques qui n'ont pas été suffisamment pris en compte, tels que l'endettement élevé et l'effet de levier excessif, la pauvreté et les inégalités, les infrastructures non résilientes et les changements climatiques, continueront de faire capoter le financement et les progrès liés aux objectifs. Il est essentiel de réduire et de mieux gérer ces risques pour les atteindre.

29. Dans le même temps, les investissements dans les objectifs peuvent réduire la vulnérabilité et favoriser la résilience. Les risques complexes, systémiques et interdépendants peuvent être difficiles à gérer directement, laissant le monde mal préparé à des crises comme celle qu'il connaît actuellement. Les outils traditionnels de gestion des risques doivent être complétés par des investissements dans la prévention et la résilience. Le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe fournissent une stratégie de réduction des risques et une feuille de route pour renforcer la résilience.

30. Les arguments en faveur de l'investissement dans la prévention, la réduction des risques et la résilience sont clairs, mais des obstacles majeurs, tels que le court-termisme, les inégalités et le manque d'inclusion dans l'élaboration des politiques, s'y opposent. Les coûts à court terme des investissements peuvent être plus importants que les avantages incertains à long terme. Les investissements dans la prévention et la résilience sont des investissements dans le bien public, et comme c'est souvent le cas avec les biens publics, ils sont sous-financés. Alors que les investisseurs privés évaluent les risques dans le cadre de leurs décisions courantes d'investissement, ils ne sont souvent pas suffisamment orientés vers le long terme pour internaliser les risques importants ayant une incidence sur les objectifs de développement durable. Et les personnes les plus exposées et les plus vulnérables aux chocs et aux catastrophes manquent souvent de ressources pour investir dans la réduction des risques et n'ont pas voix au chapitre dans les décisions politiques pertinentes.

31. Si tous les acteurs doivent gérer les risques, les gouvernements doivent montrer la voie en adoptant une perspective fondée sur ces risques. Premièrement, les gouvernements sont les « porteurs de risques en dernier ressort ». Lorsqu'une crise survient, les risques privés deviennent souvent des responsabilités publiques. Deuxièmement, la politique publique façonne le paysage des risques pour les investisseurs et les autres parties prenantes. Il appartient aux décideurs politiques de veiller à ce que les incitations soient bien alignées sur la prévention des risques. Troisièmement, dans certains cas, il peut être avantageux pour le secteur public de rechercher activement les risques associés aux investissements les plus porteurs de transformation, précisément parce que ces investissements peuvent réduire les risques à l'avenir. En outre, les gouvernements peuvent partager les risques d'investissement avec les investisseurs privés.

32. Les responsables politiques doivent intégrer les considérations de risque dans l'ensemble des politiques, processus et décisions. Un cadre de gestion des risques destiné à aider les gouvernements à s'orienter dans le vaste paysage des questions de gestion des risques et à identifier les politiques les mieux adaptées pour répondre aux différents défis qui y sont liés consisterait à : comprendre la nature systémique des risques et ses incidences sur les objectifs de développement durable ; réduire la probabilité des chocs lorsque cela est possible ; atténuer l'effet ou le coût des chocs et des risques et renforcer la résilience ; partager ou transférer les risques résiduels ; et continuer de s'adapter aux chocs et aux risques et en tirer les enseignements nécessaires pour être prêt à reconstruire en mieux. Un tel cadre de risques doit être sous-tendu par des mécanismes de gouvernance inclusifs à tous les niveaux qui suscitent et prennent en compte les préoccupations et les intérêts de toutes les parties prenantes, en particulier les plus vulnérables.

33. Pour gérer les risques, il faut, d'une part, que le financement soit durable, tienne compte des risques et soit résilient et, d'autre part, que la durabilité, la réduction des risques et la résilience soient financées. À cette fin, une action à la fois nationale et

mondiale est nécessaire. Pour renforcer la durabilité et la résilience de la finance, il convient de prendre les mesures suivantes :

a) Les gouvernements doivent intégrer l'analyse des risques multiples dans les processus de planification publique, par exemple dans le contexte d'un cadre de financement intégré, surmonter les distorsions à court terme et a posteriori dans les processus de budgétisation et adopter une approche multi-instruments pour gérer les risques multiples pour les bilans publics ;

b) Le secteur privé doit surmonter le court-termisme dans ses décisions d'investissement et y intégrer tous les risques matériels liés aux objectifs dans ses décisions d'investissement.

34. Le financement de la durabilité et de la réduction des risques requiert en outre les éléments suivants :

a) Des investissements publics plus importants dans la prévention et la réduction des risques et la diversification économique ;

b) Le renforcement des systèmes de protection sociale ;

c) Des politiques et des réglementations qui incitent les investisseurs à internaliser les risques liés aux objectifs qui n'ont pas d'effet matériel sur leur rendement financier.

35. La coopération internationale doit être renforcée pour faire ce qui suit :

a) S'attaquer aux risques systémiques mondiaux qui ne peuvent être traités par un seul pays, tels que les risques découlant du système financier international, des changements climatiques et des pandémies, notamment en permettant aux pays les plus vulnérables de mieux faire entendre leur voix et de mieux participer aux prises de décision pertinentes ;

b) Améliorer le soutien aux pays vulnérables et exposés en renforçant leurs capacités et systèmes nationaux de réduction des risques et en mettant en place des mécanismes de financement a priori efficaces pour la réduction et la prévention des risques, des mécanismes de décaissement et des systèmes de prise de décision efficaces pour réduire la nécessité d'un soutien a posteriori en cas de crise.

IV. Messages clés et recommandations du rapport sur le financement du développement durable 2021

Ressources publiques intérieures

36. La riposte budgétaire sans précédent à la crise de la COVID-19 offre une occasion de réorganiser le contrat social et d'aligner la politique budgétaire sur le développement durable. Toutefois, les pays les plus pauvres auront besoin d'un soutien international. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres de l'ONU se sont engagés à établir un nouveau contrat social, comprenant des systèmes et des mesures de protection sociale pour tous. Bien que des progrès aient été réalisés dans la mobilisation des ressources intérieures depuis 2015, la crise de la COVID-19 a mis à nu les lacunes, notamment en ce qui concerne les investissements dans les systèmes de soins de santé et de protection sociale.

37. Les gouvernements devraient faire ce qui suit :

a) Donner la priorité aux dépenses relatives aux fonctions essentielles des soins de santé et aux socles de protection sociale. Un soutien international sera nécessaire pour aider les pays les plus pauvres et les plus vulnérables ; à moyen terme,

le financement des socles de protection sociale peut être soutenu par le renforcement du financement anticyclique ;

b) Aligner le soutien budgétaire sur le développement durable, notamment les investissements publics dans des infrastructures résilientes, réduire les subventions néfastes et s'abstenir de retirer prématurément les mesures de relance ;

c) Poursuivre les systèmes fiscaux progressifs et utiliser les taxes (par exemple, les taxes sur le carbone) pour mieux aligner les comportements et les décisions sur le Programme 2030 ;

d) Renforcer la gestion des finances publiques dans le cadre de la relance après la pandémie ; les efforts de renforcement des capacités devraient être intensifiés.

38. Les choix de politique budgétaire sont devenus de plus en plus complexes en raison de la pression que la crise a exercée sur les finances publiques et de l'augmentation de la viabilité de la dette et des risques systémiques qui pourraient déclencher de nouvelles crises. Les gouvernements peuvent utiliser des cadres de financement nationaux intégrés pour faire face à des choix complexes en matière de politique budgétaire, de compromis et de gestion des risques. Ce faisant, ils doivent intégrer des outils de politique budgétaire, tels que les stratégies de recettes à moyen terme et la budgétisation tenant compte des questions de genre.

39. Le renforcement de la coopération fiscale internationale est nécessaire pour soutenir les efforts nationaux. Si des progrès importants ont été réalisés pour accroître la coopération internationale et la transparence en matière de fiscalité et pour relever les défis de la fiscalité transfrontalière, il reste encore beaucoup à faire, notamment pour que tous les pays en développement, y compris les moins avancés, en tirent parti. La pandémie a accéléré la transformation numérique des économies et des sociétés, ce qui a fait monter les enchères dans les discussions sur la taxation de l'économie numérique. Il est largement admis qu'une solution mondiale fondée sur un consensus, si elle est mise en œuvre par une masse critique de pays, constitue la meilleure approche pour permettre une imposition efficace de l'économie en voie de numérisation et éviter les risques d'incertitude fiscale, de double imposition et de mesures de rétorsion qui accompagnent les mesures unilatérales non coordonnées. Les intérêts et les perspectives des pays en développement devraient faire partie intégrante des discussions mondiales. Toute solution doit être suffisamment simple à administrer et conforme aux normes, règles et principes fiscaux internationaux observés, tels que la neutralité et l'efficacité.

40. Il est essentiel de s'attaquer aux flux financiers illicites, qui drainent les ressources destinées au développement durable. Le Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030 a formulé des recommandations pour lutter contre les flux financiers illicites que les gouvernements doivent examiner, notamment un pacte mondial pour l'intégrité financière au service du développement durable visant à raffermir les valeurs d'intégrité et de légitimité, à consolider les cadres politiques et à redéfinir les institutions pour favoriser et renforcer l'intégrité financière au service du développement durable.

Entreprises privées et financement national et international

41. La crise de COVID-19 a eu une incidence socio-économique dévastatrice et compromis les investissements du secteur privé, pourtant nécessaires à la reprise. Les mesures de soutien à court terme des gouvernements en faveur des entreprises privées ont été essentielles pour éviter les faillites et limiter les effets néfastes à long terme sur les activités économiques. Toutefois, pour une reprise durable et inclusive à long

terme, les modèles commerciaux et financiers actuels doivent être repensés. Le modèle actuel, axé sur les rendements financiers à court terme pour les actionnaires, est inadapté pour soutenir les contributions du secteur des entreprises à la réalisation des objectifs de développement durable. La réduction des vulnérabilités sociales et environnementales, y compris la prise en compte des externalités du comportement privé, sera d'une importance capitale pour créer une économie résiliente qui profite à tous. La crise est l'occasion de construire un nouveau modèle d'entreprise qui fonctionne pour tous, un modèle qui s'étend à toutes les parties prenantes, et pas seulement aux actionnaires. Cependant, un changement de cap exige que les gouvernements changent les règles du jeu.

42. Les pays en développement doivent stimuler l'investissement privé s'ils veulent atteindre les objectifs de développement durable. Les investissements en faveur d'une reprise à long terme peuvent être relancés en donnant la priorité aux secteurs capables de générer une croissance économique durable et d'attirer les investissements du secteur privé, tels que les télécommunications et les sources d'énergie renouvelables. Toutefois, la réduction de la prime de risque des pays en développement est nécessaire pour débloquer des projets à plus forte intensité de capital. Les mesures nationales peuvent atténuer certains risques d'investissement, par exemple en renforçant l'environnement favorable aux entreprises et en garantissant des décisions administratives rapides. Dans le même temps, la communauté internationale devrait aider les pays en développement à bénéficier de sources de financement moins coûteuses, à développer des listes de projets dans lesquels investir et à utiliser des mécanismes de partage des risques. Les multiples efforts déployés et l'aide fournie par les partenaires du développement devraient être davantage intégrés, notamment en créant un marché commun pour les investissements dans les pays en développement.

43. Il est important d'exploiter les avantages de l'inclusion financière numérique. Les services financiers numériques ont gagné en importance dans le contexte de la pandémie. Cela ouvre des perspectives d'inclusion financière mais accentue la nécessité de cadres réglementaires pour faire face aux risques connexes. Les services financiers numériques peuvent réduire les coûts de transaction des envois de fonds, mais ne sont pas toujours disponibles dans les circuits d'envois de fonds à coût élevé. Les gouvernements et les partenaires du développement peuvent promouvoir les services numériques pour réduire les coûts de transaction des envois de fonds, mais il faut s'attaquer aux goulets d'étranglement, notamment aux lacunes en matière d'accès numérique. Une approche circuit par circuit est nécessaire pour éliminer les obstacles structurels, tels que le manque de concurrence et la réduction du nombre de relations entre correspondants bancaires. L'élargissement de l'accès au capital-risque est limité par le sous-développement des marchés des capitaux dans de nombreux pays. Leur approfondissement dépend d'une série de conditions favorables auxquelles les pays en développement doivent d'abord s'attaquer. La communauté internationale doit aider les pays dont les marchés de capitaux sont sous-développés à mettre en place des infrastructures de marché et à élaborer des plans d'action adaptés à leur situation locale. Des mesures de substitution, telles que des instruments mixtes et des approches de financement innovantes, peuvent également être envisagées pour améliorer l'accès au capital-risque (voir le rapport 2020 sur le financement du développement durable).

44. La crise actuelle offre l'occasion de mettre en place un système financier plus durable qui canalise les ressources vers les projets et les entreprises qui contribuent positivement au développement durable et à la réalisation de ses objectifs. À cette fin, un certain nombre de mesures sont nécessaires :

a) Tous les acteurs de la chaîne d'investissement devraient mettre au point des mesures incitatives qui encouragent une approche à long terme dans la prise de décision. Sans une approche à long terme, les risques et les possibilités essentiels au développement durable ne seront pas correctement pris en compte ;

b) Les entreprises doivent faire preuve d'une plus grande transparence en ce qui concerne leur incidence environnementale et sociale, condition préalable à leur responsabilisation vis-à-vis de leurs financiers et des autres parties prenantes. Cet objectif peut être atteint en faisant converger davantage les cadres d'information existants, en garantissant une cohérence mondiale et en imposant un niveau minimum d'information ;

c) Les entreprises devraient fournir des informations non seulement sur leur effet actuel, mais aussi sur leurs plans pour réorienter les activités vers plus de durabilité, et devraient adapter la gouvernance interne à cette fin. En ce qui concerne les changements climatiques, cela signifie que chaque entreprise doit avoir un plan pour réduire les émissions de carbone conformément à l'Accord de Paris ; il en va de même pour les questions sociales, telles que l'équilibre entre les sexes et les conditions de travail ;

d) Les investisseurs peuvent contribuer à la transformation des entreprises dans lesquelles ils investissent, mais ils ont besoin d'incitations, de capacités internes et d'outils appropriés pour le faire, notamment des taxonomies cohérentes, un étiquetage crédible des projets d'investissement et des produits financiers durables ;

e) Des normes et des règles doivent être conçues pour s'assurer que le financement durable va là où les besoins de financement sont les plus importants. Si l'on n'accorde pas une attention particulière aux contraintes auxquelles les pays en développement se heurtent, certaines mesures pourraient éloigner les financements des pays en développement à court terme, car les entreprises cherchent à gérer les risques liés à la durabilité.

Coopération internationale pour le développement

45. La coopération internationale au service du développement est un élément crucial de la riposte face à la COVID-19, notamment les efforts visant à aider les pays les plus pauvres et les plus vulnérables à en mettre en place une face à la pandémie et à la crise économique. Elle fournit un flux anticyclique en temps de crise et peut contribuer à lutter contre la pauvreté et à empêcher l'aggravation des inégalités. Dans le même temps, les budgets des donateurs sont soumis à une pression en raison de la pandémie. Les pays donateurs doivent intensifier leurs efforts et respecter leur engagement de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement. Il convient de privilégier les subventions plutôt que les prêts aux pays vulnérables, tels que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et d'inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement en matière de soins de santé. Dans l'immédiat, les fournisseurs d'aide publique au développement devraient combler le déficit de financement auquel se heurte le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et se rallier à la distribution efficace et équitable des vaccins pour tous les pays.

46. Les banques multilatérales de développement jouent un rôle non négligeable dans le soutien aux pays en développement. Les pays les moins avancés ont bénéficié d'un appui particulièrement important, qui a été obtenu en mobilisant les ressources concessionnelles en amont. Les guichets de prêts non concessionnels des banques multilatérales de développement constituent une bonne façon pour les pays à revenu intermédiaire d'accéder à des financements à long terme à des taux inférieurs à ceux du marché. Cependant, le manque de moyens de financement limite le soutien qu'elles

prêtent à ces pays à revenu intermédiaire. Les bailleurs de fonds devraient fournir aux banques multilatérales de développement des fonds supplémentaires au titre de la réserve de ressources concessionnelles existante ou leur consentir une avance sur les reconstitutions prévues et partant reconstituer leur capital. Les prêteurs officiels devraient allonger les échéances de leurs prêts et étudier les possibilités de fournir aux pays en développement des financements à taux fixe à très long terme (50 ans, par exemple) pour investir dans la croissance et le développement à long terme, afin que tous les pays puissent profiter des taux d'intérêt mondiaux extrêmement bas actuels.

47. Des instruments innovants de financement public sont déjà utilisés ou sont envisagés pour la riposte face à la COVID-19. Par exemple, les mécanismes de garantie de marché servent avec succès à soutenir la distribution équitable des vaccins contre la COVID-19. Les formes innovantes de financement, y compris le financement mixte, peuvent être des compléments utiles à l'aide traditionnelle, mais elles ne sont pas des panacées. Le financement mixte peut jouer un rôle dans les domaines qui sont susceptibles d'être financièrement rentables pour rembourser les partenaires privés, mais qui soutiennent en même temps les objectifs publics. Lors de la création de structures financières mixtes, les partenaires doivent soigneusement prendre en compte les priorités du pays afin d'éviter de détourner les subventions des besoins sociaux. Les ressources bilatérales et/ou officielles appartenant aux banques multilatérales de développement pourraient être regroupées dans un fonds de financement mixte. Les bailleurs de fonds devraient examiner la possibilité d'utiliser des prêts non concessionnels à des taux inférieurs à ceux du marché pour le financement mixte, y compris des éléments de type fonds propres, afin de permettre au partenaire public de contribuer aux éventuels rendements financiers.

48. La pandémie souligne l'importance d'intégrer de manière cohérente l'analyse des risques dans la coopération pour le développement afin de la rendre plus efficace. Malgré les dispositions mises en place pour faire face aux imprévus, il y a eu un manque de coordination entre les partenaires dans leurs ripostes face aux crises et beaucoup n'étaient pas préparés à réagir devant des crises multiples tout en étant touchés par celle de la COVID-19. Les acteurs de la coopération pour le développement devraient élaborer des stratégies et des plans d'urgence pour assurer une meilleure coordination internationale des crises et une réduction des risques. Les cadres de financement nationaux intégrés appartenant aux pays peuvent constituer une base permettant de traduire les priorités nationales en demandes concrètes adressées aux partenaires de développement. Toutes les sources de coopération internationale pour le développement devraient être alignées sur le programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme 2030, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai, en s'attachant à soutenir les efforts des pays pour réduire les risques et renforcer la résilience.

49. Une volonté politique est nécessaire pour augmenter à la fois le financement du climat et l'aide publique au développement afin de faire face à la confluence des crises. La crise de la COVID-19 a probablement torpillé la réalisation de l'objectif de 100 milliards de dollars de financement climatique pour 2020. En outre, elle a mis en évidence l'importance du financement des biens publics mondiaux. Les pays développés devraient augmenter les flux de financement du climat, avec un plancher de 100 milliards de dollars par an. Tous les fournisseurs devraient accroître le financement de l'adaptation pour qu'il soit égal au financement de l'atténuation et donner la priorité au financement des subventions pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour comprendre comment intégrer au mieux le financement des biens publics mondiaux dans les pratiques de financement du développement durable.

Le commerce international comme moteur du développement

50. La crise de la COVID-19 a temporairement mis un frein à la contribution du commerce à la réalisation des objectifs de développement durable. Le ralentissement sans précédent des activités touristiques par exemple, a considérablement réduit les recettes extérieures de nombreux pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. Il est peu probable que la cible 17.11 des objectifs de développement durable, qui consiste à doubler la part des exportations mondiales des pays les moins avancés d'ici à 2020, ait été atteinte. En outre, la crise a souligné la vulnérabilité des pays en développement enclavés résultant de leur dépendance vis-à-vis de leurs voisins de transit.

51. La relance du commerce mondial est essentielle à un relèvement inclusif et durable après la crise de la COVID-19. Le commerce mondial était l'un des principaux vecteurs des chocs de l'offre et de la demande dans le monde. Parallèlement, la crise a fait ressortir l'importance fondamentale du commerce dans la mise des biens et services essentiels à la disposition des personnes dans le besoin. Le commerce reste une source de revenus, d'emplois et de possibilités pour les femmes et les hommes, et une source importante de revenus publics dans de nombreux pays en développement.

52. Des vaccins et des fournitures médicales permettant de sauver des vies contournent encore de nombreux pays. Seule une infime partie des vaccins et autres fournitures médicales destinés à lutter contre la pandémie est parvenue aux pays les moins avancés. La production de vaccins contre la COVID-19 peut être étendue en localisant davantage la production dans les pays en développement. Diverses initiatives multilatérales ont été prises pour stimuler le partage volontaire des connaissances et des droits de propriété intellectuelle liés aux vaccins. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts visant à maintenir les marchés ouverts afin de garantir des flux équitables de biens et de services essentiels en temps de crise. Elle doit rejeter le nationalisme et le protectionnisme en matière de vaccins et améliorer de manière significative l'accès de tous les pays aux vaccins contre la COVID-19, notamment en facilitant le transfert de technologie dans le cadre de règles multilatérales afin d'encourager la recherche et l'innovation tout en autorisant les accords de licence qui permettent de développer la fabrication.

53. Le système commercial multilatéral a contribué à maintenir la transparence des mesures commerciales pendant la crise de la COVID-19. Il n'a pas pu empêcher la prolifération initiale de mesures protectionnistes temporaires. Toutefois, il a favorisé le passage régulier de l'utilisation de mesures commerciales restrictives à des mesures de facilitation des échanges, telles que l'élimination temporaire des droits d'importation sur les fournitures essentielles au cours du second semestre de 2020. Les pays sont encouragés à remplir pleinement leurs obligations en matière de transparence sur les mesures commerciales prises pour lutter contre la pandémie et ses effets socioéconomiques et à veiller à ce que ces mesures soient conformes aux engagements souscrits dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

54. Pourtant, la crise de la COVID-19 nous incite à revoir le système commercial multilatéral, les accords régionaux de commerce et d'investissement et la politique commerciale dans l'optique d'une reprise inclusive et durable. Les accords commerciaux multilatéraux et régionaux existants peuvent être transformés afin d'aider les pays à poursuivre une relance économique mue par le commerce, sans laisser personne de côté. Il est urgent de procéder à des réformes pour que le système commercial multilatéral réponde aux priorités du développement durable. À cet égard, il faut examiner le fonctionnement du système de règlement des différends et parvenir à des accords sur les questions clés en cours de négociation, telles que les subventions à la pêche. Les accords commerciaux multilatéraux et régionaux et les

accords internationaux d'investissement peuvent être continuellement modernisés en vue de renforcer leur contribution au développement durable, y compris la santé publique, les changements climatiques, l'économie circulaire, les emplois décents et l'autonomisation des femmes, particulièrement en temps de crise.

55. Pour rendre le commerce plus inclusif, il faut combler les lacunes du financement du commerce qui touchent de manière disproportionnée les petites entreprises et les pays qui ne sont pas pleinement intégrés aux chaînes d'approvisionnement mondiales ou au système financier international. Favoriser un passage rapide vers des échanges commerciaux automatisés peut contribuer à réduire le coût des transactions tout en rationalisant le processus de vérification du financement du commerce. Le renforcement de la coordination entre les banques multilatérales de développement et le secteur privé peut contribuer à combler les besoins de financement du commerce, notamment ceux des petites entreprises des pays en développement.

56. La fracture numérique au sein des pays et entre eux persiste. Les progrès rapides des technologies numériques et du commerce électronique sont devenus un outil efficace de relance économique. Toutefois, la fracture numérique empêche de partager équitablement les avantages de l'économie numérique et du commerce électronique. En outre, les plateformes commerciales numériques ont suscité des inquiétudes quant aux pratiques anticoncurrentielles, ainsi qu'à la vulnérabilité des consommateurs face aux pratiques commerciales déloyales et frauduleuses. La coopération internationale et régionale est essentielle pour remédier aux pratiques anticoncurrentielles transfrontalières et lutter contre les pratiques commerciales transfrontalières frauduleuses et trompeuses.

Dettes et soutenabilité de la dette

57. Les niveaux d'endettement augmentent dans les pays développés et en développement, à mesure que les économies se contractent et que les déficits budgétaires se creusent. La dette publique mondiale devrait approcher 100 % du produit intérieur brut (PIB) en 2020, contre 65 % en 2008. L'augmentation de la dette publique est plus prononcée pour les pays développés, les pays en développement et les pays les moins avancés ayant été plus limités financièrement dans leur riposte face à la crise. Néanmoins, les indicateurs de soutenabilité de la dette se sont détériorés dans tous les domaines. Cinq débiteurs souverains se sont retrouvés en défaut de paiement en 2020.

58. Le soutien international a permis d'éviter une crise plus étendue et systémique en 2020. Les mesures prises par les banques centrales dans toutes les tranches de revenus ont contribué à assouplir les conditions de financement et à réduire les tensions sur les marchés de la dette des pays à revenu intermédiaire. Les pays les moins avancés et les autres pays en développement à faible revenu se sont appuyés sur les financements d'urgence fournis par le Fonds monétaire international (FMI) et les banques multilatérales de développement. L'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des 20, accessible à 73 pays en développement, dont tous les pays les moins avancés et à faible revenu, a permis aux pays participants de réorienter leurs ressources limitées du service de la dette vers la riposte face à la crise.

59. Néanmoins, les risques restent élevés. Un plus grand nombre de pays en développement pourraient voir leurs problèmes de solvabilité s'aggraver au point de nécessiter des ajustements budgétaires auxquels il leur serait difficile de procéder pendant la pandémie. Dans de nombreux cas, la soutenabilité de la dette dépend d'un ajustement budgétaire qui serait difficile à réaliser dans le contexte de la crise actuelle. La dette de certains pays pourrait devenir insoutenable, en particulier si les conséquences du choc de la COVID-19 venaient à se prolonger. Même lorsque la

dette reste soutenable, les effets de cicatrisation liés à la pandémie pourraient être exacerbés sans accès à de nouveaux financements si les autorités sont contraintes de retirer prématurément le soutien budgétaire nécessaire et d'accorder une moindre priorité aux investissements.

60. Pour les pays où la dette reste viable malgré des vulnérabilités croissantes, la prévention de la crise de la dette est une priorité. Il s'agit notamment de renforcer la gestion de la dette et d'améliorer la transparence de ladite dette, tant pour les débiteurs que pour les créanciers. La communauté internationale aide les membres dans ces domaines, notamment par l'approche multidimensionnelle conjointe du FMI et de la Banque mondiale pour remédier aux vulnérabilités de la dette, dans le cadre de laquelle sont abordés la transparence de la dette, sa capacité de gestion, les outils d'analyse, les politiques d'endettement des institutions financières internationales et le programme du système de gestion de la dette et d'analyse financière de la CNUCED. La transparence concernant la dette publique des emprunteurs devrait se fonder sur un concept global de la dette publique et s'étendre aux conditions d'emprunt et de garantie, tandis que les créanciers devraient veiller à ce que les pratiques de prêt soient pleinement conformes aux pratiques de financement durables, responsables et transparentes.

61. Il existe toute une série d'instruments et d'outils permettant de créer des marges budgétaires pour les investissements dans la riposte et le rétablissement en cas de pandémie, et de réduire la probabilité de crises futures. Un recours accru aux titres d'emprunt conditionnels pourrait apporter un soulagement automatique et rapide en cas de chocs futurs et garantir des restructurations plus rapides et plus durables, par exemple en cas de catastrophes climatiques ou d'autres chocs. La communauté internationale pourrait poursuivre l'élaboration de clauses types à inclure dans les contrats de dette souveraine et les créanciers bilatéraux officiels pourraient systématiquement prévoir de telles clauses dans leurs propres prêts, en faisant fond sur les expériences existantes. En outre, des initiatives d'échange de dettes ont été lancées ou sont en cours de lancement dans plusieurs régions et pourraient être étendues davantage.

62. La crise actuelle est l'occasion de renforcer encore l'architecture internationale de la dette pour permettre une restructuration rapide et efficace. L'architecture de règlement de la dette s'est avérée généralement efficace pour faire face aux épisodes de restructuration les plus récents, qui impliquaient principalement la détention d'obligations souveraines par le secteur privé. Néanmoins, elle devrait être renforcée pour faire face à l'augmentation potentielle des restructurations au lendemain de la pandémie et dans un contexte de changement du paysage des créanciers. Une série d'actions peuvent être envisagées. Des clauses d'action collective et des termes équivalents devraient être prévus dans tous les contrats de dette obligataire et non obligataire afin de réduire les risques de défaut de paiement. La restructuration de la dette serait facilitée par une plus grande transparence des termes du contrat. Les rehaussements de crédit et les rachats de dettes pourraient être envisagés dans des circonstances spécifiques afin d'encourager la participation des créanciers sans réduire l'allègement pour le débiteur.

63. Les solutions fondées sur le marché peuvent ne pas être suffisantes en cas de crise systémique. Des instruments statutaires peuvent être nécessaires. En dernier recours, dans le contexte d'une crise systémique, il convient d'envisager des options juridiques dans les principales juridictions financières afin de limiter les actions en justice des créanciers récalcitrants ; toute législation de ce type devra être soigneusement adaptée pour limiter l'effet sur les droits des créanciers et éviter de saper le marché secondaire de la dette souveraine. La communauté internationale pourrait fournir un soutien financier et technique supplémentaire aux pays dont les

capacités juridiques sont limitées, par exemple en renforçant le soutien aux installations existantes telles que la Facilité africaine de soutien juridique.

64. Le cadre commun du G20 récemment adopté pour les exercices d'allègement de la dette au-delà de l'initiative de suspension du service de la dette est un pas en avant vers l'amélioration de l'architecture internationale de la dette. Le cadre commun réunit les membres du Club de Paris et les créanciers du G20 qui ne sont pas membres du Club de Paris, et exige que les pays débiteurs participants recherchent un traitement au moins aussi favorable que celui convenu dans le cadre commun auprès d'autres créanciers officiels et privés. Il pourrait servir de première étape vers un cadre plus universel et éventuellement permanent pour un règlement efficace de la dette souveraine. L'Organisation des Nations Unies continue d'offrir une plateforme précieuse pour examiner et faire avancer ces propositions, et pour réunir toutes les parties prenantes concernées afin de considérer la prévention des crises de la dette et leur règlement équitable et efficace comme une condition nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable.

Surmonter les problèmes systémiques

65. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la crise sociale et économique qu'elle a déclenchée ont amplifié les risques sous-jacents associés au système financier international. Après des sorties de capitaux record des marchés en développement au début de 2020, les marchés financiers internationaux se sont stabilisés, en grande partie grâce aux actions rapides et agressives des banques centrales des principales économies.

66. Toutefois, les besoins de financement extérieur devraient rester élevés tout au long de 2021 et de nombreux pays en développement continuent de faire face à des pressions en matière de dette et de liquidités. Ils auront besoin de fonds supplémentaires pour atténuer les répercussions sociales et économiques de la pandémie et les déséquilibres extérieurs qui en découlent. Une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux contribuerait à répondre à un besoin mondial à long terme pour compléter les réserves officielles des pays, aider à restaurer la confiance et soutenir une reprise résiliente et durable de l'économie mondiale.

67. Les pays ayant une position extérieure forte peuvent volontairement utiliser leurs droits de tirage spéciaux pour aider les pays les plus démunis, par exemple en les prêtant au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI. Les États membres du FMI devraient reconstituer les instruments de financement concessionnel et d'allègement de la dette du Fonds.

68. Lors de la seizième révision générale des quotes-parts, il convient de veiller à ce que le FMI reste fort, fondé sur le principe des quotes-parts et doté de ressources suffisantes à moyen terme, tout en poursuivant le processus de réforme de la gouvernance. Tout ajustement des quotes-parts devrait se traduire par une augmentation des quotes-parts des pays émergents et en développement, tout en protégeant la voix et la représentation des membres les plus pauvres.

69. Le système international devrait fournir des financements concessionnels supplémentaires aux pays qui en ont besoin et mettre à disposition des financements à plus long terme pour le développement durable en profitant de l'environnement actuel de faibles taux d'intérêt, notamment en reconstituant le capital des banques multilatérales de développement si nécessaire.

70. La crise de COVID-19 a une fois de plus souligné l'importance de gérer les conséquences de la volatilité des flux de capitaux. Les pays doivent envisager d'utiliser l'ensemble des outils politiques, y compris les politiques monétaires, de taux de change, macroprudentielles, de gestion des flux de capitaux et autres, pour

faire face à la volatilité des flux de capitaux. Les pays devraient étudier la possibilité de cadres politiques intégrés cohérents réunissant les politiques monétaires, les politiques de taux de change, les politiques macroprudentielles, les politiques de gestion des flux de capitaux et d'une autre nature au sein de cadres de financement nationaux intégrés, afin de gérer l'excès d'endettement et la volatilité des financements nationaux et transfrontaliers. La communauté internationale doit être consciente des retombées des choix de politique intérieure, notamment sur l'instabilité des flux de capitaux privés vers les pays en développement. Les efforts visant à encourager les investissements à long terme pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable peuvent être utiles à cet égard.

71. La crise des marchés financiers au début de la pandémie a également mis en lumière les risques financiers émanant du secteur financier non bancaire. Ces risques ont augmenté au cours des dernières années. Les grandes entreprises technologiques pourraient également acquérir une importance systémique sur les marchés financiers, ce qui créerait de nouveaux défis pour les responsables politiques. Les régulateurs devraient continuer à évoluer vers une réglementation de l'intermédiation financière reposant sur la fonction qu'elle remplit plutôt que sur le type d'institution impliquée. Ils devront également veiller à ce que les pièces dites « stables » respectent les exigences en matière de stabilité et d'intégrité financières, notamment en coopérant entre les juridictions et en s'assurant que les voix de tous les pays sont entendues lors des discussions sur la définition de nouvelles normes réglementaires.

72. La menace croissante des risques non économiques pour la stabilité financière et macroéconomique a fait ressortir la nécessité pour les autorités monétaires et réglementaires d'intégrer les effets des risques climatiques dans les cadres réglementaires et politiques. S'il existe un large consensus sur le besoin pour les institutions financières de mieux intégrer les risques climatiques dans leurs cadres de gestion des risques, le rôle potentiel des autorités monétaires dans le passage vers une économie à faible émission de carbone est moins évident.

73. Les considérations relatives aux risques climatiques doivent être davantage prises en compte dans la réglementation financière mondiale en temps utile ; les décideurs politiques doivent soutenir la gestion des risques climatiques entreprise par les institutions financières en fixant des normes de déclaration obligatoires et en intégrant des scénarios de risques climatiques dans les tests de résistance financière.

74. Les banques centrales doivent continuer à intégrer les risques climatiques dans leurs cadres d'action, y compris les mesures de protection visant à préserver la stabilité financière et à protéger leurs propres bilans. Elles pourraient également étudier les conséquences que des stratégies d'achat d'obligations sans incidence aucune sur le fonctionnement du marché ont sur les risques climatiques, ces stratégies tendant à refléter la préférence du marché pour les gros émetteurs de carbone.

75. Pour sortir de la crise de COVID-19 et mieux se relever, la réaction politique internationale doit être inclusive et cohérente, en tenant compte des voix de tous les pays et en examinant les risques mondiaux interconnectés, y compris les risques non économiques tels que les changements climatiques. La crise est une occasion pour la communauté internationale de dégager un consensus autour des réformes nécessaires de l'architecture mondiale et d'aligner les politiques financières, commerciales, environnementales et sociales ainsi que celles en matière de développement et d'investissement. L'ONU offre un cadre universel de discussions politiques de haut niveau sur des politiques globales de financement du développement durable. Les États Membres doivent examiner si les dispositions de gouvernance des diverses institutions internationales ont besoin d'être encore réformées, notamment celles qui n'ont pas engagé de réformes depuis de nombreuses années.

Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

76. La science, la technologie et l'innovation ont joué un rôle déterminant dans la riposte mondiale face à la crise de la COVID-19 et peuvent aider à édifier des sociétés plus résilientes. Dans un paysage de risques de plus en plus complexe et interdépendant, la science, la technologie et l'innovation peuvent aider à identifier et à gérer les risques, et à construire des sociétés plus résilientes.

77. Dans le même temps, l'accélération de la numérisation a creusé la fracture numérique et exacerbé le risque que les technologies numériques aient d'autres effets pervers. La fracture numérique devient rapidement une fracture de développement, perpétuant ou aggravant les inégalités. Le renforcement rapide des services numériques a également accentué d'autres risques, notamment de nouvelles formes d'exclusion, la diffusion de fausses informations et la domination du marché par les grandes plateformes numériques.

78. Les décideurs politiques doivent tout mettre en œuvre pour créer une économie numérique inclusive, notamment en garantissant un accès abordable à l'Internet pour tous et en accroissant l'aptitude à se servir des outils numériques. La coopération publique et privée peut contribuer à mobiliser les quelque 428 milliards de dollars nécessaires à la réalisation de l'accès universel à l'Internet à haut débit d'ici à 2030. Les stratégies nationales d'inclusion financière doivent s'appuyer sur le potentiel des technologies financières (fintech), tout en s'attaquant aux inégalités et aux risques pour la stabilité financière.

79. Des algorithmes plus transparents, des lignes directrices pour l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle et l'inclusion de points de vue plus diversifiés dans le processus d'innovation peuvent aider à surmonter de nouvelles formes d'exclusion. La réglementation des contenus est une question complexe qui nécessite un examen attentif des droits et obligations des fournisseurs de plateformes, des utilisateurs, des autres organisations privées et de la société civile, ainsi que des institutions gouvernementales. Des cadres réglementaires, notamment une réglementation antitrust renforcée, sont nécessaires pour réduire la position dominante des grandes plateformes numériques, y compris dans le domaine de la technologie financière, et créer des conditions de concurrence plus équitables.

80. Au-delà de la pandémie immédiate de COVID-19, la science, la technologie et l'innovation peuvent soutenir et faire progresser les stratégies visant à réduire la probabilité des chocs et à édifier des sociétés plus résilientes. Les pays les moins avancés et de nombreux autres pays en développement ne disposent pas des informations et des ressources nécessaires pour gérer les chocs et renforcer leur résilience. La coopération au service du développement et le soutien en faveur du partage des connaissances sont nécessaires pour aider les pays, en particulier les pays les moins développés, à faire face à des risques complexes. La récente baisse de l'aide publique au développement pour la science, la technologie et l'innovation doit être inversée. Les mesures d'incitation peuvent contribuer à orienter l'innovation vers des objectifs technologiques, environnementaux ou sociaux spécifiques. Les décideurs politiques, les fournisseurs de télécommunications et les autres parties prenantes doivent assurer la résilience des infrastructures de télécommunications afin que les communications soient disponibles aux fins de la riposte et du relèvement lors d'une catastrophe.

81. Diverses entités des Nations Unies contribuent à renforcer la capacité des États Membres en matière de science, de technologie et d'innovation ; elles ont uni leurs forces pour s'attaquer à la crise de COVID-19. Les États Membres sont appelés à accroître leurs contributions au Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 afin de combler le déficit de financement restant de plus de

20 milliards de dollars pour 2021. Les États Membres doivent également poursuivre leurs efforts pour aider le Mécanisme de facilitation des technologies et la Banque de technologies à remplir leur mandat auprès des pays en développement pour l'adaptation des nouvelles technologies au développement durable.

Données, surveillance et suivi

82. Les offices nationaux de statistique réagissent à la pandémie de COVID-19 mais beaucoup ont besoin d'aide pour combler les principales lacunes en matière de données. Des données et des statistiques opportunes, de haute qualité, ouvertes, désagrégées et géospatiales sont nécessaires pour comprendre, gérer et atténuer les effets de la pandémie et progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable.

83. Les Gouvernements doivent considérer les données comme un atout stratégique pour se préparer aux risques et catastrophes futurs et pour parvenir à un développement durable. La communauté internationale des fournisseurs de données devrait accélérer la mise en œuvre du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable et de la Déclaration de Doubaï – Appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable –, afin de financer le développement de données plus opportunes, de haute qualité, désagrégées, géospatiales, pertinentes, bien documentées, interopérables et ouvertes par défaut, tout en respectant le droit à la vie privée.

84. Des efforts nationaux et internationaux sont nécessaires pour harmoniser les rapports de durabilité des entreprises et accroître la disponibilité des données sur la contribution des entreprises privées à la réalisation des objectifs de développement durable. Les Gouvernements peuvent utiliser les plateformes intergouvernementales des Nations Unies, en particulier le processus de financement du développement, pour favoriser la convergence des paramètres des systèmes de mesure du développement durable liés aux objectifs mondiaux.

85. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités mondiales en matière de données. Les efforts mondiaux doivent se concentrer sur les offices nationaux de statistique qui en ont le plus besoin. Les opérations statistiques dans les pays disposant des ressources les plus faibles sont exposées aux plus grands défis. Les pays les moins avancés et les autres pays en développement à faible revenu ont besoin d'un changement radical en matière de soutien financier, d'équipements et d'infrastructures et d'assistance technique pour renforcer les capacités des offices nationaux de statistique et combler les lacunes en matière de données. Les investissements dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques d'état civil et dans les sources d'informations géospatiales doivent être une priorité dans le cadre des efforts visant à se préparer aux catastrophes futures et à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable.

86. Les données ouvertes ont joué un rôle important dans la riposte mondiale face à la pandémie de COVID-19. Des cadres de gouvernance de données actualisés sont nécessaires pour exploiter leur potentiel. Il s'agit notamment de résoudre des questions de qualité, d'actualité, d'exhaustivité, de disponibilité et d'accès aux données, ainsi que des problèmes de confidentialité et de sécurité des données. La communauté internationale devrait fixer des normes. Les instituts nationaux de statistique, avec le soutien international, devraient actualiser les cadres de gouvernance afin de concrétiser les possibilités offertes par les données ouvertes pour le bien public.